



HAUT-LANQUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	35
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	41

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
**Séance du 11 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 Juillet 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Yves FRAISSE (représentée par sa suppléante Dominique VIDAL) ; Marie-Françoise FRANC-ROUANET ; Delphine GAZEL ; Harmonie GONZALEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Benoît MARS AUX ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTA VI ; Bruno PLA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Jean Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POUJOL RICARD à Benoît MARS AUX ; Thierry SALLES BLAYAC à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Anne CABRIE ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Catherine LISTER ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.07.11/119

Objet : Mise à jour des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Communautaire

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de promotion du tourisme ;

VU la délibération n° 2021.07.12/118 relative à la désignation des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Communautaire ;

**CONSIDERANT** l'enregistrement des démissions au sein du collège des élus d'Alain TEISSIER et d'Anne CABRIE ;

**CONSIDERANT** l'enregistrement des démissions au sein du collège des personnes qualifiées de Laurent GUILLOSSOU et de Michèle VAN KALCK ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement d'une partie des membres afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme Communautaire ;

**CONSIDERANT** les candidatures reçues pour le collège des élus de Arielle ESCURET et de Jean-Marc SALEINE ;

**CONSIDERANT** les candidatures reçus pour le collège des personnes qualifiées de Jean François RAMQUET (président du Comité des fêtes de Minerve) et de Christian FAURE VINCENT (Président de l'Union des Professionnels du Saint-Ponais)

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (41 POUR)

- **Décide** de valider les 4 candidatures pour remplacer les 4 membres démissionnaires du Conseil d'Exploitation ;
- **Indique** que les 11 membres qui composeront le collège des élus sont :
  - Patrick CABROL
  - Josian CABROL
  - Jean Pierre BARTHES
  - Thérèse SALAVIN

- Christian LIGNON
- Béatrice FALCOU
- Luc GUIRAUD
- Jacques SOULIGNAC
- Catherine SONZOGNI
- Arielle ESCURET
- Jean Marc SALEINE

- **Indique** que les 10 membres qui composeront le collège des personnes qualifiées sont ;
  - Béatrice BELLUCI
  - Gaëtan STEENBERGEN
  - Gaëlle POIRION
  - Sophie Jean
  - Damien MASSART
  - Yann GILANT
  - Françoise FRISSANT
  - Aymeric BEAUCHAMP
  - Jean-François RAMQUET
  - Christian FAURE VINCENT
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance**  
**Catherine SONZOGNI**



**Le Président**  
**Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)